

Rapport de la présidente du jury du concours d'attaché territorial - session 2018 -

1- Le cadre national

Le concours est organisé par le Centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon (cdg69) pour les besoins en recrutement des collectivités territoriales de la région Auvergne Rhône-Alpes. Pour l'ensemble de la France, le concours est organisé, à l'échelon régional ou interrégional, par neuf CDG métropolitains et un CDG ultramarin.

Un calendrier national fixe de manière commune les périodes d'inscription, de dépôt des dossiers et les dates et heures des épreuves écrites. Les sujets des épreuves écrites sont identiques pour l'ensemble des CDG.

La dernière session remonte à 2016, le concours ayant une périodicité d'organisation de deux ans.

2- Le concours 2018 – Auvergne-Rhône-Alpes

Le calendrier

Retrait des dossiers (dates nationales)	du 27 mars au 9 mai 2018
Clôture des inscriptions (date nationale)	17 mai 2018
Épreuves écrites d'admissibilité (date nationale)	jeudi 22 novembre 2018
Résultats d'admissibilité	14 février 2019
Épreuves orales d'admission	du 11 au 22 mars 2019
Résultats d'admission	4 avril 2019

Les principaux chiffres de la session 2018

	Externe	Interne	3e concours	TOTAL	session 2016	session 2014	session 2012
Postes	93	52	35	180	200	190	253
Inscrits	1499	2139	323	3961	4790	5 239	4 728
Présents	698	1 233	234	2165	2593	2 922	3 250
Admissibles	178	117	69	364	388	387	468
Admis	91	53	33	177	200	190	253

Les concours sont ouverts dans les cinq spécialités : "Administration générale", "Gestion du secteur sanitaire et social", "Analyste", "Animation", "Urbanisme et développement des territoires".

Les chiffres détaillés de la session sont présentés en annexe.

- Le **nombre de postes**, qui s'établit à 180 pour l'ensemble des voies et des spécialités, est en baisse par rapport à la session 2016. Le nombre de postes est établi à partir d'un recensement des besoins des collectivités territoriales, du nombre de lauréats encore inscrits sur la liste d'aptitude et du nombre de recrutement sur le grade au cours de l'année précédant le concours.

- Le **nombre d'inscrits** est également en baisse. On compte, en 2018, 829 inscrits de moins qu'en 2016.

- Le taux d'absentéisme est en revanche comparable à celui de 2016 (54,6 % de présents en 2018 contre 54,7% en 2016). Mais l'évolution de l'absentéisme selon les voies d'accès au concours diffère de la session 2016 : en effet, le taux d'absentéisme a diminué pour le concours externe (-2,2 points) et pour le troisième concours (-0,6 point) tandis qu'il a augmenté en interne (+2,8 points).

- La **sélectivité** des concours est variable selon les voies et selon les spécialités. On compte globalement 7,5 candidats présents pour 1 poste au concours externe ; 23,7 candidats présents pour 1 poste au concours interne et 6,7 candidats présents pour 1 poste au 3^e concours. Toutes voies confondues, elle est également très variable selon les spécialités, par exemple de 12 candidats présents pour 1 poste en administration générale contre 2,9 candidats présents pour un poste dans la spécialité analyste.

Le profil des candidats

Les données suivantes portent sur les candidats présents aux épreuves écrites.

- **sexe** : le taux de féminisation des concours est une fois encore stable par rapport aux précédentes sessions, les femmes représentant 68% des candidats au concours externe, 77% au concours interne et 78% au troisième concours.

- **âge** : les moins de 30 ans sont largement majoritaires au concours externe : 74% des candidats. Les 30-39 ans représentent 48% des candidats au concours interne et 46% au troisième concours et les 40 ans et plus respectivement 45% et 49%.

- **niveau d'étude** : 69% des candidats au concours externe détiennent un diplôme bac+5 au moins, une proportion stable par rapport à la session précédente. 32 % des candidats du concours interne déclarent un diplôme bac+3 ou bac+4 et 28% un diplôme bac+5 au moins. Au troisième concours, 30% des candidats déclarent un diplôme bac+3 ou bac+4 et 51% un diplôme bac+5 au moins.

- **situation professionnelle** : 50% des candidats au concours externe exercent déjà dans la fonction publique territoriale (38% ont un statut de contractuel), 20% sont étudiants et 10% en recherche d'emploi. Chez les candidats du concours interne, les rédacteurs territoriaux représentent 71% des candidats, les adjoints administratifs 19% et les attachés contractuels 10%.

Enfin, 79% des candidats au troisième concours exercent déjà dans la fonction publique territoriale, 8% sont en poste dans le secteur privé, 6% sont en recherche d'emploi.

- **suivi d'une préparation** : 9% des candidats présents au concours externe déclarent avoir suivi une préparation spécifique au concours auprès d'un organisme, 20% au concours interne et 16% au troisième concours. Si le pourcentage de candidats ayant suivi une préparation reste le même parmi les admissibles au concours externe, il passe à 34% parmi les admissibles au concours interne et 28% parmi les admissibles au 3^e concours.

3- Les épreuves d'admissibilité

Les épreuves écrites se déroulent dans trois centres d'examen, à Villeurbanne (69), Sainte-Foy-lès-Lyon (69) et Clermont-Ferrand (63).

Les épreuves écrites font l'objet d'une double correction, ainsi que le prévoient les dispositions réglementaires. Celle-ci est effectuée par une centaine de correcteurs.

Les notes de cadrage des épreuves ainsi que les sujets complets des épreuves écrites sont en ligne sur le site internet du CDG69, à la rubrique « Concours et examens » <http://www.cdg69.fr/>

Les sujets en ligne ne comportent pas d'indications de correction.

Le concours externe

Le concours externe comporte deux épreuves écrites.

La composition sur un sujet d'ordre général relatif à la place et au rôle des collectivités territoriales (durée 4 h, coefficient 3)

Cette première épreuve est commune aux différentes spécialités.

Le sujet de la session 2018 est ainsi libellé : « *Des collectivités territoriales « trop dépensières » : une fatalité ?* ».

Le libellé du sujet renvoie à une image souvent véhiculée par certains rapports publics mais aussi une partie de la presse selon laquelle les collectivités territoriales, et à leur tête les élus locaux, auraient tendance à mal gérer voire à « dilapider » l'argent public. Ce sujet porte donc sur une question sensible qui a trait à la bonne gestion des collectivités. Le sujet est au cœur de l'actualité.

Le jury estime que le sujet est adapté à l'épreuve, tant au regard des connaissances des enjeux territoriaux attendues d'un futur attaché territorial que des nécessaires aptitudes à l'argumentation.

Le jury regrette que beaucoup de copies présentent des connaissances exposées de manière scolaire, avec peu d'argumentation et de cohérence au regard de la problématique, mais aussi beaucoup d'approximations sur la définition des enjeux. Elles font ressortir une méconnaissance du fonctionnement des collectivités territoriales

Par ailleurs, de nombreuses copies sont pénalisées en raison de l'orthographe et de la syntaxe. Rappelons que conformément au cadrage de l'épreuve, une mauvaise orthographe est sévèrement sanctionnée, une pénalité de 2 points s'appliquant lorsque la copie contient plus de 10 fautes.

La moyenne des copies s'établit à **7,87** sur 20. Il paraît important de souligner que la note moyenne à l'épreuve révèle en réalité une certaine hétérogénéité, qui fait de la composition une épreuve assez déterminante, même si son coefficient est légèrement moins élevé que celui de l'épreuve de note dans la spécialité. Au total des spécialités, on compte 9,4% de notes strictement inférieures à 5 sur 20 et donc éliminatoires. 24,5% des copies obtiennent une note supérieure ou égale à 10.

La note dans la spécialité (durée 4 h, coefficient 4)

Les thématiques des sujets de la session sont les suivantes :

<i>Spécialité</i>	<i>Thèmes</i>	<i>Dossier</i>
Administration Générale	L'action internationale des collectivités territoriales	9 documents 35 pages
Gestion du secteur sanitaire et social	Les impacts de la réforme de la domiciliation sur l'activité d'un CCAS	11 documents 33 pages
Analyste*	La sécurité du système d'information et la protection des données au sein d'une collectivité	12 documents 33 pages
Animation	La « ville apprenante »	11 documents 38 pages
Urbanisme et développement des territoires	Les stratégies de résilience urbaine	10 documents 39 pages

Si le formalisme de la note est plutôt bien respecté (en-tête, timbre), il manque souvent un fil conducteur dans le raisonnement exposé.

Les sujets des spécialités « Animation » et « Urbanisme et développement des territoires » sont d'actualité mais les notions auxquelles ils renvoient sont nouvelles, donc pas forcément bien connues des candidats.

Les correcteurs regrettent que les candidats perdent de vue qu'ils doivent informer un destinataire.

La note moyenne à l'épreuve s'établit à 7,87/20, selon les spécialités, entre 7,55/20 en « Animation » et 9,29 dans la spécialité « Analyste ». 25% des candidats en « Animation » ont une note supérieure ou égale à 10, 37,89% en « Administration générale » obtiennent une note supérieure ou égale à 10,00 et 42,86% dans la spécialité « Analyste ».

Le concours interne et le troisième concours

Le rapport dans la spécialité (durée 4 h, coefficient 4)

L'admissibilité au concours interne et au troisième concours repose sur cette unique épreuve. L'intitulé souligne la dimension professionnelle de l'exercice demandé, le rapport, rédigé à l'aide d'un dossier mais également à partir des connaissances propres des candidats, devant permettre de dégager des « solutions opérationnelles appropriées ».

Les thématiques des sujets de la session 2016 sont les suivantes :

<i>Spécialité</i>	<i>Thèmes</i>	<i>Dossier</i>
Administration Générale	La mise en place d'une organisation harmonisée et moderne du temps de travail	13 documents 37 pages
Gestion du secteur sanitaire et social	L'accompagnement au numérique des personnes en difficulté	8 documents 36 pages
Analyste	La mise en œuvre d'un espace numérique de travail dans les écoles de premier degré	10 documents 38 pages
Animation	Les politiques enfance-jeunesse intercommunales et projet éducatif et de jeunesse de territoire	11 documents 39 pages
Urbanisme et développement des territoires	L'agriculture périurbaine	12 documents 38 pages

Les correcteurs soulignent là-encore le niveau très inégal des copies.

Au concours interne, la moyenne générale de l'épreuve s'établit selon les spécialités entre 8,30 en « Administration générale » et 9,73 en « Urbanisme et développement des territoires ». Entre 21,9% (en « Urbanisme et développement des territoires ») et 30,7% des candidats en « Administration générale » obtiennent une note au moins égale à 10,00 (50,8% en « Urbanisme et développement des territoires »).

Dans la spécialité « Gestion du secteur sanitaire et social », la note moyenne des candidats au troisième concours est très supérieure à celle des candidats en interne (11,25 contre 8,36) et très légèrement supérieure en « Administration générale » (8,68 contre 8,30). Elle est inférieure dans les autres spécialités (cf. en annexe les chiffres détaillés de la notation des épreuves écrites).

L'admissibilité

À l'issue de la correction des épreuves écrites, le jury se réunit pour arrêter la liste des candidats admissibles.

Le jury examine tout d'abord les copies susceptibles de comporter des signes distinctifs et décide de ne pas annuler ces copies, ces signes n'étant pas de nature à rompre l'anonymat de la correction.

Le jury, après avoir pris connaissance des principales données de la session, examine les propositions de notes formulées par les correcteurs de l'épreuve écrite.

Pour le concours externe et pour le troisième concours, il décide qu'il y a lieu d'opérer une péréquation des notes proposées pour l'épreuve de composition entre trois binômes de correcteurs dans la spécialité « administration générale ». Il arrête ensuite définitivement les notes et, après délibération, fixe les seuils d'admissibilité par spécialité. Le seuil le plus bas est de 9,57 sur 20 dans la spécialité « Animation » du concours externe. Il établit la liste des candidats déclarés admissibles.

Toutes voies confondues, le jury retient 364 candidats pour les épreuves d'admission pour un total de 180 postes, soit une proportion d'environ deux candidats pour un poste.

Toutes spécialités confondues, 25,5% des candidats présents au concours externe passent le cap de l'admissibilité, pour 9,4% des candidats du concours interne et 29,5% des candidats du troisième concours.

4- Les épreuves d'admission

Les épreuves orales d'admission se déroulent dans les locaux du Ccdg69 à Sainte Foy-lès-Lyon.

Les épreuves d'entretien sont conduites par les membres du jury constitués en groupes de trois examinateurs représentant chacun un des collèges règlementaires (élus, personnalités qualifiées, fonctionnaires territoriaux).

Les épreuves de langue vivante sont conduites par des binômes d'examineurs spécialisés.

L'épreuve d'entretien

L'épreuve d'entretien a un poids différent selon la voie de concours : coefficient 4 sur un total de 12 au concours externe, coefficient 5 sur un total de 9 au concours interne et troisième concours.

La durée de l'épreuve diffère selon la voie : 20 mn au concours externe, 25 mn au concours interne et au troisième concours.

Au concours interne et au troisième concours, l'entretien débute par une présentation de 10 minutes au plus par le candidat de son expérience professionnelle et des compétences qu'il a acquises à cette occasion.

Au troisième concours, les membres du jury disposent d'un document retraçant l'expérience professionnelle du candidat, remis par celui-ci au moment de son inscription au concours.

L'épreuve d'entretien permet au jury d'apprécier les aptitudes professionnelles du candidat au regard de ce qui est attendu d'attachés appelés à servir dans une diversité de métiers : culture générale administrative et territoriale, connaissances dans la spécialité et capacité à les exploiter, aptitude à exercer des responsabilités d'encadrement, motivation professionnelle, aptitude à communiquer, facultés d'analyse et de réflexion, ouverture d'esprit, curiosité intellectuelle, etc. Les candidats doivent démontrer leur motivation et leur capacité à accéder à un cadre d'emplois de catégorie A de la filière administrative et à assumer les missions et les responsabilités correspondantes. Des mises en situation permettent de tester la réactivité et le sens pratique des candidats.

Si quelques très bons candidats se dégagent, le jury constate que beaucoup d'autres ont des connaissances qui restent trop cantonnées à leur « cœur de métier » et ne maîtrisent pas assez précisément les connaissances administratives générales attendues d'un futur attaché, par exemple en matière d'organisation institutionnelle, de gestion des ressources humaines ou de procédure budgétaire. Il est également fortement conseillé aux candidats, en vue de la préparation de l'épreuve, d'opérer une veille sur l'actualité des collectivités territoriales, en consultant régulièrement la presse professionnelle territoriale et en s'inscrivant à des newsletters, par exemple.

Au concours externe, le caractère « professionnel » de l'épreuve, comparable par certains aspects à un entretien de recrutement, ne semble pas désavantager particulièrement les candidats jeunes diplômés, qui peuvent souvent mettre à profit leurs expériences en tant que stagiaire, tant dans les entreprises que dans l'administration. En outre, les membres du jury cherchent avant tout à mesurer, chez les candidats ayant peu d'expérience professionnelle, le potentiel dont ils font preuve pour exercer les missions d'un attaché.

Le jury déplore l'absence de préparation de certains candidats, même si certains parmi eux ont fait preuve d'une bonne aisance.

Au concours interne et au 3^e concours, le jury salue globalement une bonne présentation du parcours et de l'expérience (1^e partie de l'entretien), même si la forme et le ton seraient à mieux travailler pour ne pas tomber dans la récitation ou dans le formatage.

Parmi les candidats au concours interne et au 3^e concours, deux profils se dégagent : ceux qui se sont projetés dans un projet professionnel, qui font montre d'une curiosité au-delà de leur poste actuel et ceux qui restent campés sur leur poste actuel. Le jury cherche par ailleurs à évaluer la personnalité du candidat dans la manière dont il évoluerait dans un collectif de travail ou face à des situations de management. Il cherche aussi à évaluer la capacité du candidat à exprimer une opinion professionnelle, avec mesure mais conviction.

Au concours externe, la note moyenne en « Administration générale » est comparable à celle de la dernière session (11,15 contre 11,17), mais la proportion de candidats obtenant au moins 10 sur 20 à l'épreuve augmente légèrement (65,41% contre 62,7%). Selon les spécialités, la note moyenne s'établit entre 10,00 en « Urbanisme et développement des territoires » et 15,00 en « Analyste ».

Au concours interne, la note moyenne de l'épreuve varie, selon les spécialités, de 9,25 en « Urbanisme et développement des territoires » à 11,64 en « Administration générale ».

Au troisième concours, la note moyenne est en nette progression par rapport aux dernières sessions en « Administration générale » (13,36 contre 11,57 en 2016). Dans cette spécialité comme en « Gestion du secteur sanitaire et social », elle est supérieure à la moyenne du concours interne et du concours externe. En revanche, elle est inférieure à 10 en « Animation » et en « Urbanisme et développement des territoires ». (cf. les chiffres de notation des épreuves d'entretien en annexe).

L'épreuve orale de langue vivante (préparation : 15 mn, durée ; 15 mn, coef. 1)

L'épreuve de langue est obligatoire au concours externe. À ce titre, toute note inférieure à 5 sur 20 entraîne l'élimination du candidat (article 18 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013). Même dotée d'un coefficient peu élevé (coefficient 1 pour un total de 12 au concours externe), l'épreuve peut donc être déterminante.

L'épreuve de langue est facultative au concours interne et au troisième concours, où seuls comptent les points au-dessus de la moyenne. 33% des candidats admissibles au concours interne (soit 15 points de moins qu'en 2016) étaient inscrits à l'épreuve et 53% au troisième concours (contre 53,35 % des candidats au troisième concours admissibles en 2016).

Au total des trois voies, l'anglais est la langue très majoritairement choisie par les candidats (à 79,5%), suivie de l'espagnol (11,4%) de l'italien (4,7%) et de l'allemand (2,7%). Par ailleurs, 3 candidats ont choisi le portugais, 1 candidat le russe.

L'épreuve comporte la lecture puis la traduction de tout ou partie d'un texte tiré au sort, suivies d'une conversation dans la langue à partir du texte. Les textes portent sur des questions d'actualité sociale, politique, économique et environnementale (travail, médias, institutions, éducation, immigration, sécurité, etc.), les sujets trop techniques étant volontairement écartés. Les textes proposés s'articulent souvent autour d'un point de vue, d'une prise de position ou d'une interprétation qu'il convient de faire ressortir puis de nuancer lors de la conversation. La partie « conversation » est essentielle et permet aux examinateurs de mesurer l'aptitude à communiquer, la capacité du candidat à maîtriser un vocabulaire varié et une syntaxe adaptée pour comprendre les questions et transmettre le plus naturellement possible ses idées et analyses.

Les examinateurs soulignent l'hétérogénéité du niveau des candidats au regard de celui attendu (niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues - CERCL). Certains candidats montrent une maîtrise courante tandis que, pour d'autres, la pratique de la langue semble lointaine.

Au concours externe, la note moyenne à l'épreuve est de 11,76, soit presque équivalente à celle de 2016. Mais seulement 51,1% des candidats obtiennent une note égale ou supérieure à 10 sur 20 (soit 10,5 points de moins qu'en 2016). Aucun candidat n'a eu une note éliminatoire (soit moins de 5 sur 20).

Au concours interne, la note moyenne à l'épreuve est de 11,18 sur 20. 25 candidats (soit 52,6% de ceux ayant subi l'épreuve de langue) obtiennent une note supérieure à 10,00, leur permettant de bénéficier de points supplémentaires pour l'admission.

Au troisième concours, la note moyenne à l'épreuve est de 11,59 sur 20 et 24 candidats (soit 64,9 % de ceux ayant subi l'épreuve de langue) obtiennent une note strictement supérieure à 10,00 (cf. les chiffres de notation des épreuves de langue en annexe).

L'admission

Conformément au décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux, le jury peut transférer jusqu'à 25% du nombre total des postes offerts dans

chaque spécialité vers le concours externe et/ou le concours interne, le troisième concours ne pouvant pas bénéficier de ce transfert de postes.

34 postes sont ainsi théoriquement transférables en « Administration générale », 2 postes en « Gestion du secteur sanitaire et social » et en « Analyste », 3 postes en « Animation » et en « Urbanisme et développement des territoires ».

Le jury décide d'utiliser, le cas échéant, cette possibilité afin d'harmoniser le niveau de l'admission au concours d'une voie à l'autre au sein d'une même spécialité. En application de cette règle, le jury décide de transférer :

- 1 poste du concours externe vers le concours interne dans la spécialité « Analyste » ;

Au regard du niveau des candidats, le jury ne pourvoit pas la totalité des postes ouverts. 3 postes dans la spécialité « Analyste » ne sont pas pourvus. Les seuils d'admission sont le plus souvent nettement supérieurs à 10,00 dans toutes les voies et toutes les spécialités, compris entre 10,42 et 14,33 sur 20 (cf. les « chiffres de la session » en annexe). Dans la spécialité « Administration générale », c'est au troisième concours que le seuil d'admission est le plus élevé.

Le profil des lauréats

- **sexe** : la proportion de femmes parmi les lauréats s'élève à 68,1% au concours externe (pour 68% des candidats présents aux écrits), à 75,5% au concours interne (77% des présents) et à 69,7% au troisième concours (78% des présents).

- **niveau d'étude** : les titulaires d'un diplôme bac+5 ou plus représentent 78 % des lauréats du concours externe (pour 69,3% des candidats présents aux écrits), 37,7% des lauréats du concours interne (32% des présents 2018 mais le nombre de lauréats titulaires d'un bac+5 ou plus a diminué de 18,7 points par rapport à la session 2016) et 57,6% des lauréats du troisième concours (51% des présents).

- **situation professionnelle** : 19,78% des lauréats du concours externe ont le statut d'étudiant (soit une variation de -2,8 points par rapport à la session 2016) pour 20% des candidats présents aux écrits. Les candidats exerçant déjà en collectivité territoriale représentent 57,1% des lauréats du concours externe, soit une proportion légèrement plus élevée que pour les candidats présents aux écrits (50%). Au troisième concours, 72,7% des lauréats sont en poste en collectivité territoriale (79% des présents aux écrits).

- **suivi d'une préparation** : 12% des lauréats au concours externe déclarent avoir suivi une préparation au concours auprès d'un organisme (pour 9% des présents aux écrits), 37,7% au concours interne (20% des présents) et 24,2% au troisième concours (16% des présents).

5. Conclusion

Le jury, pour conclure, fait part de sa satisfaction quant à la qualité de l'organisation du concours. Il tient à remercier le Centre de gestion du Rhône et de la métropole de Lyon des moyens mis à disposition pour s'acquitter de sa mission dans les meilleures conditions. La Présidente du jury tient également à remercier les correcteurs et les membres du jury de leur investissement, qui a permis un bon déroulement des épreuves.

Il est à noter que la prochaine session du concours, organisée en 2020, sera marquée par deux évolutions.

D'une part, l'épreuve d'entretien du concours externe sera modifiée, à l'image de celle d'autres cadres d'emplois de catégorie A de la fonction publique territoriale (décret n°2008-238 du 3 avril 2018). L'épreuve débutera par une présentation par le candidat de son parcours et de sa motivation, à partir d'une fiche individuelle de renseignement dont le modèle sera disponible sur le site du centre de gestion organisant le concours. Lors de son inscription, chaque candidat constituera et transmettra la fiche au service organisateur du concours à une date fixée par celui-ci. Seul l'entretien avec le jury donnera lieu à notation. La fiche de présentation ne sera pas notée. Les candidats titulaires d'un doctorat pourront, conformément à l'article L. 412-1 du code de la recherche, présenter leur parcours en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle résultant de la formation à la recherche et par la recherche qui a conduit à la délivrance du doctorat.

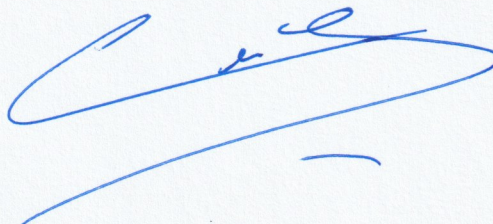
D'autre part, s'agissant d'un concours organisé par plusieurs centres de gestion, les candidats ne pourront figurer que sur une seule liste d'admission à concourir, ainsi que le prévoit l'article 89-2 de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019. Cette disposition, dont les modalités d'application sont appelées à être précisées par décret, devrait permettre, en interdisant les pratiques de multi-inscriptions auprès de différents centres de gestion, de réduire l'absentéisme aux épreuves écrites, particulièrement élevé au concours d'attaché.

Fait à Sainte Foy-lès-Lyon, le 21 octobre 2019

La Présidente du jury

Sophie CRUZ

Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes



CONCOURS D'ATTACHÉ TERRITORIAL – AUVERGNE-RHÔNE-ALPES – LES CHIFFRES DE LA SESSION 2018

		Postes ouverts	Admis à concourir	Présents	Admissibles	Seuil admissibilité / 20	Présents admission	Seuil admission / 20	Admis
Administration générale	Externe	69	1110	517	137	10	133	11,38	69
	Interne	40	1643	932	80	12,25	79	12,56	40
	3e voie	27	243	179	54	10,5	53	13	27
	Sous-total	136	2996	1628	271		265		136
Gestion du secteur sanitaire et social	Externe	5	87	36	12	10	12	11,67	5
	Interne	3	203	123	10	13	10	13,56	3
	3e voie	2	20	12	7	13	7	14,33	2
	Sous-total	10	310	171	29		29		10
Analyste	Externe	5	19	7	3	9,71	3	10,42	3
	Interne	3	29	17	7	10,25	7	12,11	4
	3e voie	2	7	5	0	10			
	Sous-total	10	55	29	10		10		7
Animation	Externe	7	74	32	10	9,57	10	10,58	7
	Interne	3	164	98	12	13,5	12	14,06	3
	3e voie	2	29	21	3	11	3	10,44	2
	Sous-total	12	267	151	25		25		12
Urbanisme et développement des territoires	Externe	7	209	106	16	11	16	12	7
	Interne	3	100	63	8	12,5	8	12,11	3
	3e voie	2	24	17	5	11	5	11,11	2
	Sous-total	12	333	186	29		29		12
total général	180	3961	2165	364		358		177	

CONCOURS D'ATTACHÉ TERRITORIAL – SESSION 2018
Notation des épreuves écrites d'admissibilité

CONCOURS EXTERNE

Composition (durée : 4h ; coef. 3)

TOUTES SPÉCIALITÉS	Copies notées	< 5	≥ 5 < 10	≥ 10 < 12	≥ 12	% <5	% ≥ 10	Note moyenne
	697	71	455	100	71	9,47%	24,53%	7,87

Note dans la spécialité (durée : 4h ; coef.4)

SPÉCIALITÉ	Copies notées	< 5	≥ 5 < 10	≥ 10 < 12	≥ 12	% <5	% ≥ 10	Note moyenne
Administration générale	512	55	263	101	93	9,96%	37,89%	8,63
GSSS	36	2	21	2	11	5,56%	36,11%	8,43
Analyste	7	0	4	2	1	0,00%	42,86%	9,29
Animation	32	5	19	6	2	15,63%	25,00%	7,55
Urbanisme et dvpt des territoires	104	6	61	25	12	5,77%	35,58%	8,75

CONCOURS INTERNE

Rapport assorti de solutions opérationnelles (durée : 4h, coef.4)

SPÉCIALITÉ	Copies notées	< 5	≥ 5 < 10	≥ 10 < 12	≥ 12	% <5	% ≥ 10	Note moyenne
Administration générale	932	80	566	169	117	7,73%	30,69%	8,30
GSSS	123	8	72	26	17	6,50%	34,96%	8,36
Analyste	17	1	9	5	2	5,88%	41,18%	9,06
Animation	98	14	40	22	22	13,27%	44,90%	8,85
Urbanisme et dvpt des territoires	63	2	29	17	15	3,17%	50,79%	9,73

TROISIÈME CONCOURS

Rapport assorti de solutions opérationnelles (durée : 4h, coef.4)

SPÉCIALITÉ	Copies notées	< 5	≥ 5 < 10	≥ 10 < 12	≥ 12	% <5	% ≥ 10	Note moyenne
Administration générale	179	15	103	35	26	8,38%	34,08%	8,68
GSSS	12	0	4	1	7	0,00%	66,67%	11,25
Analyste	5	0	5	0	0	0,00%	0,00%	7,55
Animation	21	3	15	2	1	14,29%	14,29%	7,25
Urbanisme et dvpt des territoires	17	0	11	4	2	0,00%	35,29%	9,28

Notation des épreuves d'entretien

SPÉCIALITÉ ADMINISTRATION GÉNÉRALE

	<i>Concours externe</i>		<i>Concours interne</i>		<i>3^e concours</i>	
<i>17 et plus</i>	5	4%	4	5%	9	17%
<i>15 à 16,5</i>	19	14%	7	9%	12	23%
<i>14 et 14,5</i>	13	10%	11	14%	3	6%
<i>12 et 13,5</i>	22	17%	21	27%	16	30%
<i>10 à 11,5</i>	28	21%	17	22%	9	17%
<i>8 à 9,5</i>	26	20%	11	14%	2	4%
<i>5 à 7,5</i>	16	12%	7	9%	2	4%
<i>0 à 4,5</i>	4	3%	1	1%	0	0%
Total candidats présents	133	100%	79	100%	53	100%
Candidats absents	4		1		1	
Note la plus basse	4,00		4,00		5,00	
Note la plus élevée	18,00		17,00		18,00	
Moyenne générale	11,15		11,64		13,36	
% notes ≥ 10	65,41%		75,95%		92,45%	
<i>Rappel 2016 Moyenne générale</i>	11,17		11,21		11,57	
<i>Rappel 2016 % notes ≥ 10</i>	62,71%		65,17%		66,67%	

SPÉCIALITÉ GESTION DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL

	<i>Concours externe</i>		<i>Concours interne</i>		<i>3^e concours</i>	
<i>17 et plus</i>	2	17%	0	0%	0	0%
<i>15 à 16,5</i>	1	8%	0	0%	2	29%
<i>14 et 14,5</i>	0	0%	2	20%	0	0%
<i>12 et 13,5</i>	0	0%	1	10%	1	14%
<i>10 à 11,5</i>	3	25%	3	30%	3	43%
<i>8 à 9,5</i>	3	25%	1	10%	0	0%
<i>5 à 7,5</i>	2	17%	3	30%	0	0%
<i>0 à 4,5</i>	1	8%	0	0%	1	14%
Total candidats présents	12	100%	10	100%	7	100%
Candidats absents	0		0		0	
Note la plus basse	4,50		6,00		4,50	
Note la plus élevée	17,00		14,50		16,00	
Moyenne générale	10,25		10,35		11,43	
% notes ≥ 10	50,00%		60,00%		85,71%	
<i>Rappel 2016 Moyenne générale</i>	10,67		9,50		11,71	
<i>Rappel 2016 % notes ≥ 10</i>	55,56%		37,50%		71,43%	

SPÉCIALITÉ ANALYSTE

	Concours externe		Concours interne		3 ^e concours (pas de candidat concerné)	
17 et plus	1	33%	0	0%		
15 à 16,5	1	33%	0	0%		
14 et 14,5	0	0%	0	0%		
12 et 13,5	1	33%	3	43%		
10 à 11,5	0	0%	1	14%		
8 à 9,5	0	0%	0	0%		
5 à 7,5	0	0%	3	43%		
0 à 4,5	0	0%	0	0%		
Total candidats présents	3	100,00%	7	100,00%		
Candidats absents	0		0			
Note la plus basse	12,00		5,50			
Note la plus élevée	17,00		13,00			
Moyenne générale	15,00		9,79			
% notes ≥ 10	100,00%		57,14%			
<i>Rappel 2016 Moyenne générale</i>					spécialité non organisée en 2016	
<i>Rappel 2016 % notes ≥ 10</i>					spécialité non organisée en 2016	

SPÉCIALITÉ ANIMATION

	Concours externe		Concours interne		3 ^e concours	
17 et plus	1	10%	0	0%	0	0%
15 à 16,5	1	10%	1	8%	0	0%
14 et 14,5	2	20%	2	17%	0	0%
12 et 13,5	2	20%	2	17%	0	0%
10 à 11,5	1	10%	2	17%	2	67%
8 à 9,5	2	20%	1	8%	0	0%
5 à 7,5	1	10%	4	33%	1	33%
0 à 4,5	0	0%	0	0%	0	0%
Total candidats présents	10	100,00%	12	100,00%	3	100,00%
Candidats absents	0		0		0	
Note la plus basse	7,00		6,00		7,00	
Note la plus élevée	18,00		16,00		11,00	
Moyenne générale	12,10		10,38		9,33	
% notes ≥ 10	70,00%		58,33%		66,67%	
<i>Rappel 2016 Moyenne générale</i>		12,42		11,11		11,92
<i>Rappel 2016 % notes ≥ 10</i>		66,67%		66,67%		83,33%

SPÉCIALITÉ URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

	<i>Concours externe</i>		<i>Concours interne</i>		<i>3^e concours</i>	
<i>17 et plus</i>	0	0%	0	0%	0	0%
<i>15 à 16,5</i>	1	6%	0	0%	0	0%
<i>14 et 14,5</i>	1	6%	1	13%	1	20%
<i>12 et 13,5</i>	4	25%	1	13%	0	0%
<i>10 à 11,5</i>	2	13%	1	13%	1	20%
<i>8 à 9,5</i>	3	19%	3	38%	0	0%
<i>5 à 7,5</i>	5	31%	1	13%	3	60%
<i>0 à 4,5</i>	0	0%	1	13%	0	0%
Total candidats présents	16	100,00%	8	100,00%	5	100,00%
Candidats absents	0		0		0	
Note la plus basse	5,00		4,00		6,00	
Note la plus élevée	16,00		14,00		14,00	
Moyenne générale	10,00		9,25		9,20	
% notes ≥ 10	50,00%		37,50%		40,00%	
<i>Rappel 2016 Moyenne générale</i>	9,25		10,07		10,17	
<i>Rappel 2016 % notes ≥ 10</i>	37,50%		61,54%		50,00%	

Notation des épreuves orales de langue vivante**Concours externe – épreuve obligatoire (coef. 1)**

Concours externe	Candidats inscrits	Candidats présents	Note la + basse	Note la + élevée	Notes < 5	notes ≥ 10 (en %)	Moyenne générale
Anglais	135	133	5,00	20,00	0	51,1%	11,27
Espagnol	23	23	7,00	20,00	0	78,26%	12,35
Italien	10	10	7,00	18,00	0	80,00%	13,80
Allemand	6	4	9,00	16,00	0	75,00%	12,75
Portugais	3	3	16,00	20,00	0	100,00%	18,67
Russe	1	1	19,00	19,00	0	100,00%	19,00
Total	178	174	5,00	20,00	0	62,6%	11,76

Concours internet et 3^e concours – épreuve facultative (coef. 1) : seuls comptent les points au-dessus de 10 sur 20

Concours interne	Candidats inscrits	Candidats présents	Note la plus basse	Note la plus élevée	Notes > 10	% notes > 10	Moyenne générale
Anglais	36	35	3,00	19,00	18	51%	11,03
Espagnol	2	2	10,00	12,00	1	50%	11
Italien	1	1	17,00	17,00	1	100%	17,00
Total	39	38	3	19	20	52,6%	11,18

3e concours	Candidats inscrits	Candidats présents	Note la + basse	Note la + élevée	Notes > 10	% notes > 10	Moyenne générale
Anglais	31	29	2,00	19,00	20	68,97%	11,24
Espagnol	4	3	7,00	20,00	2	66,7%	14,00
Italien	1	1	12,00	12,00	1	100,0%	12,00
Allemand	1	1	14,00	14,00	1	100,0%	14,00
Total	37	34	2	20	24	70,59%	11,59